

L'ajournement

ront au Canada en 1981. D'après des données provisoires, on a enregistré au cours du premier trimestre de 1981, une remontée d'environ 43 p. 100 dans les mises en chantier de maisons individuelles, par rapport à la période correspondante de 1980. Comme la construction de maisons individuelles intensifie l'utilisation de bois d'œuvre, cette progression ne manquera pas d'effets heureux sur l'industrie forestière, surtout dans la région représentée par l'honorable député. La remontée réalisée dans le secteur de la construction au cours du premier trimestre de 1981 s'est manifestée au moment où l'intérêt hypothécaire atteignait effectivement un point plus élevé—plus de 15 p. 100—qu'au début de 1980, alors qu'il était inférieur à 14 p. 100. Après quatre années consécutives de recul, nous prévoyons que les mises en chantier progresseront de 13 p. 100 en 1981, pour s'élever à 179,000 logements.

Pour ma part, monsieur le président, je m'inquiète davantage du domaine locatif et des répercussions sur les locataires à revenu modique, du resserrement éprouvé à l'heure actuelle sur certains de ces marchés. L'honorable député se souviendra sans doute que l'on a réussi, l'an dernier, à obtenir en surplus 5,000 logements subventionnés, destinés aux secteurs resserrés du marché, par exemple Vancouver, Toronto et Saint-Jean

(Terre-Neuve). Cette mesure a allégé le fardeau, mais je n'en ai pas moins préconisé qu'il fallait faire plus pour que les dispositions régissant les IHC soient inscrites au budget d'octobre 1980. Ces modalités susciteront approximativement 10,000 mises en chantier supplémentaires de logements locatifs également pour stimuler la construction d'ensemble locatif dans des régions comme Vancouver, où le marché est fermé. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a convenu de relever l'ampleur des prêts qu'elle assurera, soit jusqu'à environ 70 à 80 p. 100 plutôt que 50 à 60 p. 100 comme précédemment. De toute façon, la société peut atténuer la pénurie de logement dans la région de Vancouver sans pour autant exposer d'une part les fonds d'assurance hypothécaire à des risques indus et d'engager d'autre part le gouvernement dans des dépenses d'ordre majeur.

J'aimerais vous remercier, monsieur le président, des quelques minutes supplémentaires, ainsi que le personnel qui a dû rester ici.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)